

AR Prefecture
046-214601767-20231116-2023-11-81-DE
Reçu le 29/11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,
Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 09
Votants 11
Absents 03
Date de la convocation :
08 novembre 2023
Date d'affichage :
09 novembre 2023


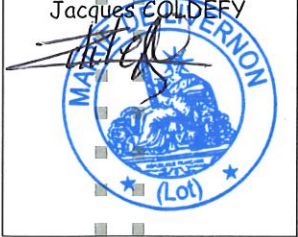
OBJET :

Délibération N° 2023-11-81

Marché relogement Mairie
/ AP Maison Courdès
Avenant n°3 Lot 03 (ERC)
en moins-value.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 29/11/2023
Et publication ou notification
Du 30/11/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-trois** le seize du mois de novembre à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice- Martinez
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguié
Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric- Serrau Martial a
donné pouvoir à Martinez Dimitri - Bouyssou Vanessa absente du point 1 au
point 7 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°3 de l'entreprise
ERC pour le Lot n° 03 du marché relogement de la Mairie et de l'Agence
postale communale « Maison Courdès ».
Il précise que cet avenant est une régularisation du marché et qu'il a été
transmis à la mairie début novembre par l'architecte.

Ledit avenant concerne des travaux non effectués et s'élève à – 1 669.74 €
HT, soit – 2 039.69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité l'avenant en moins-value présenté par
l'entreprise ERC pour un montant de – 1 669.74 € HT et – 2 039.69 €
TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à
intervenir ;

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

